



Département de la GIRONDE

Arrondissement de Blaye

MAIRIE

de

CUBZAC LES PONTS

33240 CUBZAC LES PONTS

Téléphone : 05 57 43 02 11

Télécopte : 05 57 43 92 47

Email : mairie@cubzaclesponts.fr

Site : www.mairie-cubzaclesponts.com

Envoyé en préfecture le 29/06/2022

Reçu en préfecture le 29/06/2022

Affiché le **29 JUIN 2022** SLO

ID : 033-213301435-20220628-2022_044-DE

Nombre de membres en exercice : 17
Quorum (art. L.2121-17 du CGCT) : 9
Nombre de membres présents : 14
Nombre de membres représentés : 1

Nombre de suffrages exprimés : 15
Pour : 15
Contre : 0
Abstentions : 0

Date Convocation : 22/06/2022
Date d'affichage de la convocation : 22/06/2022
Délibéré par le Conseil Municipal
À Cubzac les Ponts, le 28/06/2022

Délibération n° 2022-044

Mardi 28 juin 2022

L'an deux-mille-vingt-deux, le vingt-huit du mois de juin à dix-huit heures et trente minutes, s'est réuni dans le lieu ordinaire de leurs séances habituelles, les membres du Conseil municipal de la Commune de Cubzac-les-Ponts, sous la présidence de M. Alain TABONE, Maire de Cubzac-les-Ponts dûment convoqués le vingt-deux juin deux-mille-vingt-deux.

Présents : Alain TABONE – Gérard BAGNAUD – Nadia BRIDOUX-MICHEL – Jean-Pierre PRAT - Maribel SOARES - Cyril CHERIGNY – Michel BARSE - Benoit DULAU – Corinne JEANDONNET - Isabelle BERNADET - Elodie KOPF - Jean-Roger THULLIAS – Vincent TRISTRAM – Mathieu OLIVEIRA

Formant la majorité des membres en exercice.

Procuration : Hélène BURESI procuration à Benoit DULAU

Absent(s) excusé(s) : Elvira MOMMERT – Hélène BURESI – Nathalie TRIGANT

Le Secrétaire de séance (art. L.2121-15 du CGCT) : Nadia BRIDOUX-MICHEL

DELIBERATION PORTANT ATTRIBUTION DES MARCHES DE TRAVAUX POUR L'EXTENSION DU GROUPE SCOLAIRE GUSTAVE EIFFEL

- Vu** le programme des travaux d'extension du Groupe scolaire,
- Vu** la publicité et l'avis de publication du MAPA n°2022-INV-002 pour l'ensemble des lots,
- Vu** la date limite de réception des offres au 03 juin 2022 à 12h00,
- Vu** la délibération n°2022-022 du 10 février 2022,
- Vu** le rapport d'analyse des offres de la Maîtrise d'œuvre,
- Vu** les rapports de la Commission d'appel d'offres du 16 et du 24 juin 2022,
- Vu** l'invitation à négocier concernant les lots 1, 2, 3, 4 et 7,

Le Conseil municipal,

Monsieur le Maire rappelle que :

Le marché à procédure adaptée n°2022-INV-002 concernant les travaux d'extension du Groupe scolaire Gustave Eiffel a été lancé au premier semestre 2022. La date limite de réception des offres était fixée au 03 juin 2022 à 12h00.

La Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le 16 juin 2022 pour formuler un avis sur l'attribution des marchés à procédure adaptée selon les critères de la consultation suivants, à la suite du RAO provisoire de la Maîtrise d'œuvre :

Critère		Pondération	Notation
N°	Désignation		
1	Valeur Technique	50%	Notation sur 50
2	Prix	50%	Notation sur 50

➤ **Critère « Valeur technique » :**

La valeur technique(T) sera appréciée au vu des informations transmises dans le « cadre de réponse » technique et dans les annexes de ce dernier, avec le barème suivant :

- a) **Méthodologie d'intervention et équipements/matériels mis en œuvre pour l'opération – 20 points :**
- Méthodologie de mise en œuvre et descriptif des solutions techniques retenues,
 - Matériels, outillage et moyens de prévention et de sécurité spécifiques à l'opération,
- b) **Moyens humains envisagés affectés à l'opération – Présentation équipe - 20 points :**
- Organigramme fonctionnel de l'équipe affectée à l'opération avec les missions spécifique de chacun (Etudes, PAQ, réalisation, exécution),
 - Nombre de personnes affectées au chantier (mini ou maxi selon le planning),
 - Moyens humains prévus pour les études d'exécution (mission réalisée en interne ou par un BET externe),
- c) **Dispositions mises en œuvre pour respecter les contraintes spécifiques de l'opération et au calendrier des travaux - 10 points :**
- Contraintes de site, d'accès et coactivité en site occupé,
 - Décomposition sommaire des interventions (phasage) afin d'optimiser le calendrier des travaux,

Note sur 10 points	
0	Absence de réponse
2	Insuffisant
4	Passable
6	Bon
8	Très bon
10	Excellent

Note sur 20 points	
0	Absence de réponse
4	Insuffisant
8	Passable
12	Bon
16	Très bon
20	Excellent

➤ **Critère « Prix » :**

La note générale « P » sera évaluée selon la formule :

$$\text{Note} = 50 \times (\text{prix du candidat le moins élevé} / \text{prix du candidat})$$

Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de négocier avec les candidats s'il le juge utile.

Il peut à tout moment mettre fin à la procédure pour des motifs d'intérêt général.

➤ **NOTE du candidat :**

L'offre la mieux disante sera l'offre obtenant la meilleure note totale en tenant compte des précisions données ci avant. Note = T+P.

En cas d'égalité de note, l'offre du candidat ayant obtenu la meilleure note concernant la valeur Prix sera retenue.

Que lors de l'ouverture des plis, au regard du RAO définitif de la Maîtrise d'œuvre, la Commission d'appel d'offre à formuler son avis de retenir les entreprises suivantes à la suite des négociations.

Envoyé en préfecture le 29/06/2022

Reçu en préfecture le 29/06/2022

Affiché le **29 JUIN 2022** 

ID : 033-213301435-20220628-2022_044-DE

N° de Marché	Nom commercial du soumissionnaire individuel ou du mandataire	Montant HT en €	Montant TT en €
2022-INV-002-01	SAS BATISOL 6 Chemin des Marguerites 33650 Martillac Tel : 05.56.40.23.35 Mail : batisol33@orange.fr Siret : 324 754 902 00041	101 000,00€	121 200,00€
2022-INV-002-02	MATHIEU LACOMBE SAS 11 Ter La Coudre 33620 Saint Mariens Tél : 05.57.58.85.82 Mail : contact@mathieu-lacombe.com SIRET : 441 281 862 00025	210 377,83€	252 453,40€
2022-INV-002-03	SAS ETANCHEITE CONCEPT 20 rue Newton 33370 Tresses Tél : 05.56.89.02.41 / 06.01.29.19.38 Mail : etancheiteconcept33@gmail.com Siret : 831 115 332 00015	37 500,00€	45 000,00€
2022-INV-002-04	FERMETURES SOLUTIONS 12 Route du stade 33650 MARTILLAC Tél : 06.58.17.63.86 Mail : fermeturesolutions@icloud.com Siret : 753 655 315 00012	100 421,00€	120 505,20€
2022-INV-002-05	EGE CONCEPT Route de Lalande 33450 Montussan Tél : 05.57.91.88.63 Mail : contact@egeconcept.fr Siret : 817 893 266 00020	40 243,92€	48 292,70€
2022-INV-002-06	ENTREPRISE CABANNES SAS 7 Avenue Léon Jouhaux, BP 70266 33212 Langon Cedex Tél : 05.56.63.07.48 Mail : contact@sascabannes.fr Siret : 388 110470 00019	17 129,34€	20 555,21€
2022-INV-002-07	GENICLIME SUD OUEST SAS 14 rue Laplace ZI du phare 33700 Mérignac Tél : 05.57.92.16.30 Mail : geniclimesudouest@geniclime.fr Siret : 389 967 837 00045	58 710,00€	70 452,00€
2022-INV-002-08	SEFCO ENTREPRISES 12 Allée Galilée 33600 Pessac Tél : 05.56.18.95.08 Mail : sefco@sefco-entreprises.fr Siret : 499 868 933 00031	24 997,86€	29 997,43€
TOTAL		590 379,95€	708 455,94€

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil de suivre l'avis de la Commission d'Appel d'offres qui a identifié les entreprises comme les plus satisfaisantes au regard des critères du marché et donc d'attribuer les marchés de travaux par lot conformément à la proposition citée ci-dessus.

Envoyé en préfecture le 29/06/2022

Reçu en préfecture le 29/06/2022

Affiché le 29 JUIN 2022

ID : 033-213301435-20220628-2022_044-DE

Monsieur le Maire entendu,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **ATTRIBUE** les MAPA de travaux du marché n°2022-INV-002 pour les travaux d'extension du Groupe scolaire Gustave Eiffel conformément au descriptif donné ci-avant, pour chacun des lots, aux entreprises les mieux disantes au regard des critères de la consultation, pour un montant total de 590 379,95€ HT soit 708 455,94€ TTC,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à l'attribution de ces marchés publics de travaux et des éventuels avenants découlant de l'exécution des travaux,
- **DIT** que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au Budget Primitif 2022 à l'opération 37 – article 21312.

Le Maire,

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour, au siège de la collectivité.

Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux, dans un délai de deux mois, à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat ;



Le Maire,

Alain TABONE